



N° Vert 80 00 88 88

Ne vous faites pas complices des crimes économiques, dénoncez toute fraude ou corruption dans les marchés publics !

CPI/Après la liesse générale à Abidjan, les partisans de Gbagbo et Blé Goudé doivent encore patienter



Les procureurs font appel de leur acquittement

P6

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 17 Janvier 2019 N° 214 - Prix 250 F CFA

Démarrage des activités des nouveaux députés

Les petits partis parlementaires seront-ils à la hauteur du jeu démocratique ?

P3

Assemblée Nationale

Un an renouvelable pour le président de l'institution

P3

L'OTR dispose désormais de nouveaux codes des impôts et des douanes

Vers un partenariat rassurant avec les opérateurs économiques

P2

Fièvre Hémorragique à Virus Lassa



Le Ministère de la santé prend des mesures idoines

P4

Ministère de la Communication



Trop de directeurs intérimaires

P5

Projet de manifestations de la C14 le 26 janvier prochain



P3

Que du réchauffé !

Waraa Les Vainqueur vous présente ses meilleurs vœux pour 2019

L'OTR dispose désormais de nouveaux codes des impôts et des douanes

Vers un partenariat rassurant avec les opérateurs économiques

Mis en vigueur ce 1^{er} janvier 2019, le nouveau code général des impôts et des douanes portant loi n° 2018-007 du 25 juin 2018 a fait l'objet d'une conférence de presse le lundi 14 janvier à Lomé. Initiative de l'Office Togolais des Recettes (OTR), cette rencontre qui a réuni les médias de la place et les partenaires économiques a éclairé l'opinion sur les nouvelles dispositions contenues dans le nouveau code.

Pour le commissaire général de l'OTR Adedze Kodjo, ce nouveau code met fin aux incohérences à la loi portant création de l'OTR et a d'autres insuffisances. Contrairement à l'ancien, qui comptait 371 articles avec 14 titres, le nouveau code des douanes fait 401 articles avec 15 titres. Et comme innovations le nouveau code général des douanes prend en compte 4 grands axes à savoir : modifications de forme ; cet axe com-



porte la revue du système de numérotation des titres, des chapitres, des sections et sous sections, la reformulation de certains articles la correction des coquilles. Deuxième axe, la mise en harmonie du code avec la loi créant l'OTR permet de rendre désormais le code des douanes compatible avec la loi n°2012-016 du 14 décembre 2012 créant l'OTR. Dans les sous composantes de cet axe, il est opéré une distinction claire entre les attributions du ministre chargé des finances,

celles du commissaire général et celles du commissaire des douanes et droits indirects; une prise en compte de la structure organisationnelle de l'OTR; une distinction claire entre les attributions du ministre chargé des finances, celles du commissaire général et celles du commissaire des douanes et droits indirects. Le troisième axe introduction de nouvelles dispositions dans le code ambitionne de tenir compte des évolutions dans le domaine douanier, de

moderniser le code et le rendre conforme aux standards internationaux, de nouvelles dispositions ont été introduites. Le dernier axe dénommé revue du lexique du code renvoie à la définition de certaines notions dans le code. Concernant le nouveau code général des impôts, il comporte six cent quarante-deux (642) articles et est structuré autour de trois (03) livres comportant des subdivisions en parties comme suit selon l'OTR : articles 1 à 249 : Le Livre premier

intitulé « Impôts perçus au profit du budget de l'Etat », Articles 250 à 299 : deuxième livre intitulé « fiscalité locale » et Articles 300 à 642 : Le troisième livre, intitulé « Droits d'enregistrement, de timbre et de conservation foncière » Comme point majeur de la réforme, ce code prend en compte la rationalisation de la structure sous système fiscal en fusionnant ou en supprimant certains impôts. Aussi ce code définit la stratégie d'accompagnement des PME PMI. Le code général des impôts fait aussi cas de l'élargissement de l'assiette pour assurer un financement conséquent tant du budget de l'Etat que des collectivités. La prise en compte de la problématique de l'amélioration du climat des affaires par la facilitation des procédures fiscales n'est pas du reste dans ce code général des impôts.

Charles

W ARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
 Tél : 90-02-52-45 / 22-61-13-06
 E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
 c/s Casier N° 087. 13 BP152
 LOMÉ-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
 (alias Ezi Akoma)
 Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Pamphile S. NUMENYA

RÉDACTION

Ezi Akoma

Moulikatou
 A. Fic
 Jack Nukunu
 Charles
 Séna Le Libre Penseur

INFOPHOTOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

La Colombe

Tirage : 3.000 Exemplaires

Récupéré N° 047 1/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs : appelez le 90- 02- 52- 45

*Retrouvez
votre Journal*

W ARAA
Les Vainqueurs

*chaque jeudi
dans les kiosques*

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Assemblée Nationale

Un an renouvelable pour le président de l'institution

La session de droit de la nouvelle législature togolaise de la IV République s'est poursuivie à l'Assemblée nationale lundi dernier. A l'issue des travaux consacrés à l'amendement et à l'adoption du nouveau règlement intérieur on retient une grande innovation. Le président de l'Assemblée nationale est désormais élu pour un mandat de 1 an renouvelable.

Selon le nouveau règlement intérieur, le futur président de l'assemblée nationale sera élu

fois. L'objectif est de donner la possibilité aux autres représentants du peuple de

une législature qui dure 5 ans. Rappelons que cette disposition contenue dans l'article 9 du règlement intérieur a été adoptée par la majorité des députés présents. Elle devra ensuite être validée par la Cour Constitutionnelle avant sa mise en œuvre.

Présidée par l'honorable Stanislas Baba, la commission mise en place pour revisiter le règlement intérieur est com-

posée de 7 représentants du parti UNIR, 4 des partis de l'opposition et 2 des candidats indépendants.

La prochaine session sera consacrée à l'élection du bureau national de l'assemblée. Pour l'heure, c'est le doyen d'âge, André Johnson qui continue de présider la session de droit. Il est assisté des députés Vincent Ameganvi et Senou Soklingbé.



pour un mandat d'un an renouvelable au tant de

prendre la présidence de l'institution durant

Démarrage des activités des nouveaux députés

Les petits partis parlementaires seront-ils à la hauteur du jeu démocratique ?



PDP



MRC



MPDD



CPP



NET

Après l'élection du 20 décembre 2018, les nouveaux députés ont intégré l'hémicycle le 8 janvier dernier. C'est parti donc pour 5 ans de mandature. Actuellement, ils sont en pleine session de droit. Suite à leurs travaux de lundi, on retient que le président de cette institution est désormais élu pour un mandat d'un an renouvelable, ce qui est une grande innovation. La prochaine session sera consacrée à l'élection du bureau de l'Assemblée nationale qui conduira les parlementaires aux choses sérieuses dont les réformes politiques.

D'ores et déjà, plusieurs personnes se demandent si les nouveaux députés, surtout ceux issus des petits partis pourront être à la hauteur du jeu démocratique.

En effet, c'est suite au boycott des législatives

par la C14 qui a en son sein quelques grands partis de l'opposition que certains partis ont eu la chance d'obtenir des députés. Selon certaines sources, UNIR pour éviter de rafler tous les sièges a été assez large en s'abstenant de positionner ses candidats dans certaines circonscriptions électorales. D'autres acteurs politiques traitent même la nouvelle composition de l'assemblée d'unicolore. Aujourd'hui le débat doit évoluer. Il est question de savoir si les partis comme le MPDD de Agbéyomé Kodzo, le PDP de Bassabi Kagbara, le MRC de Abass Kaboua, le NET, la CCP et les indépendants pourront tenir un vrai débat contradictoire avec le géant UNIR.

On se rappelle que les députés sortants et précisément ceux de l'opposition s'étaient illus-

trés par le refus systématique de toutes les initiatives du parti UNIR. Ils ont même boycotté les textes qui devaient limiter le mandat présidentiel à deux renouvelable une seule fois. Pour certains analystes, les nouveaux partis de l'opposition à

l'hémicycle pourront plutôt être des caisses d'enregistrement de tout ce qui vient de UNIR. Pour d'autres encore, ces partis pourront réussir là où les députés de ANC, CAR et ADDI ont échoué. C'est-à-dire qu'ils pourront avoir un esprit d'écoute, analyser

les propositions de UNIR avant de les valider ou de les rejeter. Ils pensent que c'est avec ces députés que le Togo pourra enfin faire les réformes politiques. Wait and see !

Jack NUKUNU

Projet de manifestations de la C14 le 26 janvier prochain

Que du réchauffé !

Lâchée totalement par la CEDEAO et les institutions internationales notamment la G5, la coalition des 14 partis de l'opposition fait recours à ses marches infructueuses. Après la marche reportée du 12 janvier, elle annonce des marches le 26 janvier prochain.

Selon les responsables de la C14, les manifestations qu'ils organisent sur toute l'étendue du territoire le 26 janvier ont pour objectifs d'exiger entre autres les réformes constitutionnelles et



institutionnelles avant toute consultation électorale, de condamner et de rejeter les élections du 20 décembre 2018, de condamner les représ-

sions barbares des manifestations pacifiques entraînant des morts et des blessés graves. Il est aussi question d'exiger

Projet de construction d'un Central Solaire de 30MW

Le Togo sera financé de 15 millions de dollars

Le Fonds de développement d'Abu Dhabi va financer le Togo d'un montant de 15 millions de dollars dans la mise en place du projet de construction de son premier centrale solaire d'une capacité de 30MW, a-t-on appris.

La mise en place de ce projet de Stratégie nationale d'électrification du Chef de l'Etat togolais, Faure Gnassingbé vise à atteindre l'électrification pour tous d'ici 2030 et à faire la promotion des énergies renouvelables et plus

particulièrement du solaire. Ainsi, le projet va consister à installer 200MW d'énergies renouvelables d'ici 2022 dont 100MW de solaire et clairement inscrit dans le Plan National de Développement 2018-2022.

L'objectif du Chef de l'Etat est d'assurer l'accès à l'électricité à tous les ménages, la nouvelle centrale devrait permettre de fournir environ 700.000 ménages en énergie solaire.

La phase de démonstration est en passe d'être



une grande réussite puisque le taux d'accès qui était de 38% à fin

2017 est passé à 45% fin 2018 avec la politique de densification du réseau

initié par la CEET ainsi que les raccordements réalisés par BBOX dans le cadre du projet CIZO.

Avec la nouvelle centrale solaire de 30MW, la capacité frôlera les 200MW en considérant la centrale Contour Global de 100MW et la Centrale KEKELI Efficient Power de 65MW en cours de développement par ERANOVE.

Il est rappelé que la stratégie prévoit d'atteindre un taux d'accès de 50% d'ici 2020, 75% en 2025 et 100% en 2030.

Moulikatou

Fièvre Hémorragique à Virus Lassa

Le Ministère de la santé prend des mesures idoines dans la protection des populations

Mardi 15 janvier dernier, le ministère de la santé et de la protection sociale a organisé une conférence de presse sur la situation de la Fièvre Hémorragique à Virus Lassa au Togo. Il s'est agi pour le représentant de l'institution, Prof Moustapha Mijiyawa de faire le point sur le seul cas de cette maladie détectée au Togo.

«A ce jour, le Togo n'a enregistré qu'un seul cas de la fièvre hémorragique à virus Lassa. Ce cas a été confirmé le 4 janvier 2019 dans le district de Doufelgou sur une personne en provenance du Nigeria où elle résidait», a laissé entendre le Prof Moustapha Mijiyawa.

Selon le ministre, le seul cas confirmé de la fièvre hémorragique Lassa au Togo depuis décembre dernier, concerne un jeune togolais de 20 ans vivant au Nigeria qui a été admis à l'hôpital de Niamtougou et qui malheureusement a perdu la vie dans la 3e semaine de sa maladie.

En ce qui concerne le cas de la fille également en provenance du Nigeria

décédée à Langabou le 11 janvier 2019, suite à des vomissements abondants de sang dans un bus qui la transportait vers le Nord du pays, il a été indiqué qu'il ne s'agit pas d'un cas confirmé, mais un «cas suspect probable» car selon le ministre de la santé, aucun examen n'a été fait au laboratoire pour confirmation à cause de l'inhumation immédiate de la défunte. «Du mois de décembre à ce jour, près de 70 personnes sont sous surveillance pour avoir été en contact avec le cas confirmé de Doufelgou et le cas suspect de Langabou», a-t-il ajouté. Cependant, il a rassuré les populations que des dispositions sont prises pour intensifier la sensibilisation et intervenir promptement en cas de survenance d'un éventuel cas confirmé.

«Des alertes ont été données par les services de santé pour que toute personne qui reconnaît avoir voyagé à bord de l'un de ces véhicules (Semé-Lomé, Lomé-Sokodé, Sokodé-Kara) ou ayant été en contact avec le cas

Kadambara) se présente en urgence dans une formation sanitaire. Pour toute information, prière contacter les numéros suivants : Région de la Kara : 90099480 / 90113760 / 90934523 / 91624809 Région centrale : 90 03 12 46 / 90 06 59 48 / 90 36 15 29 / 90 28 77 52 / 90 20 90 56», indique le communiqué de presse du ministère de la santé.

Pour Fatouma Binta Tidiane Diallo, représentante résidente de l'OMS, l'organisation va apporter tout ce qu'il faut pour que le pays n'ait pas une invasion massive de cas de la fièvre Lassa. «Le Nigeria et le Benin sont déjà en train de faire beaucoup d'efforts. Nous envisageons très prochainement une réunion transfrontalière pour pouvoir harmoniser les stratégies de prévention de la maladie», a-t-elle indiqué.

La fièvre hémorragique à virus Lassa est une maladie très contagieuse qui se transmet de deux manières : une manière directe du sujet malade au sujet bien portant par contact avec les liquides



biologiques à savoir, le sang, vomissements, selles, urines et également, une manière indirecte par contact avec les excréments des rongeurs. Elle se manifeste par plusieurs signes comme fièvre, maux de tête, fatigue, vomissements ou nausées, diarrhée, douleurs abdominales et/ou saignements inexpliqués. Pour l'éviter, il faut se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, bien protéger les restes d'aliments et les réserves de nourritures dans les maisons, adopter les mesures d'hygiène et d'assainissement de base pour éviter que les rongeurs ne pénètrent dans les maisons, notamment en conservant les céréales et autres denrées alimentaires dans

des contenants bien fermés, en éliminant également les ordures autour des habitations et en maintenant la propreté à l'intérieur et autour des habitations, éviter tout contact avec le sang, les selles, les urines, la salive et les vomissements d'une personne suspecte ou malade de fièvre virale hémorragique, ne pas manipuler le corps d'une personne suspectée décédée de Fièvre Virale Hémorragique en l'absence du personnel de santé. Devant toutes suspicions, informer le personnel de santé de la formation sanitaire la plus proche pour une prise en charge rapide et adéquate.

Moulikatou

Ministère de la Communication Trop de directeurs intérimaires

Toute structure doit son efficacité au leadership mené par son responsable. Sans responsable doté de prérogatives reconnues, la structure travaille au ralenti. Au ministère en charge de la communication, on constate malheureusement que plusieurs directions sont dépourvues de directeurs confirmés. Il n'y a que des directeurs par intérim ou déjà admis à la retraite qui dirigent ces boîtes.

Depuis le départ à la retraite de Kouessan Yovodevi, la TVT n'a pas encore un directeur. C'est un intérimaire qui assure cette responsabilité. Le même phénomène est observé à Radio Lomé. Il n'y a plus de directeur bien établi dans ses fonctions depuis que l'ancien a regagné la HAAC. De même à radio Kara, c'est un intérimaire qui assure la responsabilité de la boîte.



Décidément, tous les médias audiovisuels de l'Etat n'ont pas de véritables responsables. Comment le travail peut-il être efficace dans cette situation ? Il faut rappeler que c'est le ministère de la communication qui

s'occupe aussi de la formation civique. Là encore, la Direction de la formation civique est sans directeur depuis le départ à la retraite suivi du décès de Djato Ganda.

Au total, c'est bien huit (8) directions qui baignent dans cette situation incompréhensible. On peut citer le cas de l'Agence Togolaise de Presse (ATOP) dont la directrice est admise à la retraite

depuis le 1er janvier 2019, Togo Presse, dont le directeur est à la retraite depuis près de 10 ans, mais qui occupe toujours son poste, le Bureau Togolais de Droit d'Auteur (BUTODRA), la Direction du Fonds d'Aide à la Culture, la Direction du Livre etc... qui sont dirigés par des personnes non confirmées.

C'est inconcevable de laisser ces directions stratégiques du ministère à la charge des intérimaires qui pour certains font déjà plus d'un an d'intérim. L'intérim peut être une phase d'observation pour voir si la personne est à la hauteur de sa tâche. Dans la mesure où ces directeurs ont fait un temps déjà, il va falloir les confirmer officiellement pour leur

permettre de dérouler facilement leurs projets pour leurs départements. Surtout que leur statut d'intérimaire leur fixe des limites dans le décaissement des fonds pour le bon fonctionnement de leur département.

Si on les juge incompetents, on doit aussi tirer les conclusions et nommer des personnes qu'on juge compétentes.

Laisser une telle situation perdurer, c'est faire preuve de légèreté dans la gestion de la chose publique ce qui peut handicaper la bonne marche du ministère.

Michel Tchadja

Insolite

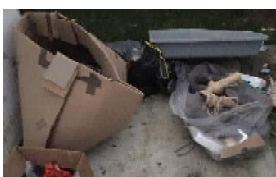
Bretagne : Le maire renvoie les ordures à leur propriétaire

Après un dépôt sauvage dans sa commune de Saint-Pôtan (Côtes-d'Armor), l' élu a résolu le problème lui-même : il a déposé les ordures devant le domicile des contrevenants.

« Ras le bol de ce genre d'incivilités ! » Après avoir constaté, il y a quelques jours, le dépôt sauvage de déchets en plein bourg, le maire de Saint-Pôtan (Côtes-d'Armor) a voulu prendre les choses en main lui-même. « C'était le 1er janvier, raconte l' élu, également président de Dinan agglomération. J'étais vraiment en colère de devoir débiter ainsi cette nouvelle année. »

En fouillant un peu dans cet amas de cartons, de papier cadeau et d'ordures ménagères en pagaille, qui semblaient provenir du même foyer, Arnaud Lécuyer tombe sur une facture. Avec une adresse, donc. « Il s'agissait d'une femme — mais je pense qu'il s'agit d'une résidence familiale — qui n'habite même pas à Saint-Pôtan mais dans une commune limitrophe !

Elle avait volontairement pris sa voiture pour venir poser ça là... » Ni une ni deux, le lendemain, le maire enfle des gants, une veste jaune et revient sur les lieux du délit pour charger les



ordures dans une camionnette municipale. Direction : le domicile des responsables.

« J'ai sonné, mais personne n'a répondu. J'ai alors tout laissé devant le portail... avec un petit courrier explicatif évidemment (NDLR : posté sur Twitter dans la foulée) qui rappelle aussi les horaires de la déchetterie la plus proche. » Pour le moment, la municipalité n'a pas eu de retour des personnes concernées. « Ils ne recommenceront pas de sitôt », glisse Arnaud Lécuyer avec un sourire.

Projet de manifestations de la C14 le 26 janvier prochain Que du réchauffé !

Suite de la p 3

l'arrêt immédiat des intimidations et harcèlements des populations qui ne demandent que l'alternance et l'Etat de droit ainsi que la libération des manifestants arrêtés. Selon une correspondance adressée au ministre de l'administration territoriale en date du 14 janvier, les responsables de la C14 projettent organiser en prélude à la marche du 26 janvier prochain, des meetings dans plusieurs villes de l'intérieur du pays les 19 et 20 janvier afin disent-ils remobiliser les populations à leur cause. A entendre la coordinatrice de la C14, Brigitte Adjagmagbo, la C14 veut arriver à mettre fin au mandat des nouveaux députés. Mais actuellement, force est

de constater que la C14 est vomie par une bonne partie de la population après l'erreur qu'elle a commise en boycottant les élections. Le report de la marche du 12 janvier est dû à un problème de mobilisation des marcheurs. Même certains petits partis de la coalition sont déçus du dictat que leur imposent les grands. C'est le cas par exemple du MCD qui est entrain de démissionner de la C14.

Sur la toile, un artiste dit engagé et très actif dans les marches de la coalition n'a pas mâché ses mots. « Trop d'incohérence avec cette C14, du blocage au boycott, de la marche au report, je ne crois plus à l'alternance avec eux », a-t-il posté. Si les responsables eux-

mêmes ne croient plus en leurs actions, ce ne sont pas les pauvres militants ou sympathisants qui vont répondre à l'appel de la C14. D'ailleurs, les marcheurs aussi sont fatigués. Ce sont eux qui bravent les répressions, le gaz lacrymogène et les arrestations pendant que les responsables de la coalition sabrent du champagne en brandissant des nombres de morts et d'arrestations qu'ils inventent à des fins politiques.

Selon plusieurs analystes, les manifestations du 26 janvier prochain ne sont que du réchauffé. Elles n'apporteront rien à la lutte politique et à l'alternance que la C14 appelle de tous ses vœux.

Jack NUKUNU

CPI/Après la liesse générale à Abidjan, les partisans de Gbagbo et Blé Goudé doivent encore patienter

Les procureurs font appel de leur acquittement

Au lendemain de l'acquittement de Laurent Gbagbo pour crimes contre l'humanité, les procureurs de la Cour pénale internationale ont annoncé, mercredi, faire appel. Ils avancent un «risque concret» de fuite si le procès devait se poursuivre.

Dans un document de la Cour pénale internationale (CPI) consulté mercredi 16 janvier par l'AFP, les procureurs

mardi par les juges de la Cour, qui ont ordonné leur mise en liberté immédiate. Cette libération a toutefois été suspendue dans l'attente d'une audience qui a débuté mercredi à 10 h (9 h GMT) à La Haye, au cours de laquelle les procureurs pourront faire part de leurs objections.

«Risque concret» Dans leur requête, les

raient une remise en liberté dans un pays membre de la CPI – excepté la Côte d'Ivoire – «si le risque de fuite peut être atténué en imposant une série de conditions».

Premier ancien chef d'État à avoir été remis à la CPI, Laurent Gbagbo était jugé pour des crimes commis pendant la crise post-électorale de 2010-2011, née de son refus de cé-



de la CPI ont indiqué faire appel de l'acquittement de l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé, ex-chef du mouvement des Jeunes Patriotes.

Dans une «requête urgente», l'accusation «a déterminé son intention de faire appel de la décision».

Accusés de crimes contre l'humanité, Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé ont été acquittés

procureurs affirment qu'il existe des «raisons exceptionnelles» de s'opposer à la libération inconditionnelle de Laurent Gbagbo, évoquant un «risque concret» que ce dernier disparaisse dans l'éventualité où le procès se poursuivrait.

«Si l'appel est jugé recevable par la CPI, ça peut durer des mois voire des années»

Ils ont cependant déclaré qu'ils accepte-

der le pouvoir à son rival, l'actuel président ivoirien Alassane Ouattara. Les violences ont fait plus de 3 000 morts en cinq mois.

Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé étaient accusés de quatre chefs de crimes contre l'humanité : meurtres, viols, persécutions et autres actes inhumains, pour lesquels ils ont toujours plaidé non coupable.

AFP

PHARMACIE DE GARDE 14/01/19 au 21/01/19

St ANTOINE

1048, Avenue de la libération
22 21 29 64

CENTRE

46, Rue de la Gare (face SGGG)
22 21 83 30

N-D de MEDJ

Boulevard du 13 Janvier, Angle rue Gaïtô – Face By-blos
22 35 20 02

DEO GRATIAS

Derrière le siège d'ECOBANK Kotokou-Kondji
22 21 83 31

AMESSIAME-BE

Marché de Bè
96 32 97 60

KODJOVIKOPE

Avenue Duisbourg
22 21 89 90

PATIENCE

Tokoï Gbadago
22 21 60 94

BON SECOURS

Rue du Grand Collège du Plateau – Cassablanca
22 45 76 74

JUSTINE

291, Bd des Armées – Tokoï Habitat
22 21 00 01

ISIS

Avenue Jean Paul II près des rail NUKAFU Gapkoto
70 44 83 87

YEM-BLA

258, Av. Akéï face à la Résidence
22 26 76 51

HEDZKANAWÉ

Marché HEDZKANAWÉ
22 26 49 61

THERYA

Mangotigomé-Route de la Foire Internationale TOGO 2000 (à 300m de la Foire)
22 61 56 52

CITRUS

Attiégou Yayrakomé sur le grand contournement
70 44 59 24

PHARMACIE 2000

BE KPOTA près du Marché Dzifa
22 70 01 69

CHRIST ROI

Kagomé
22 27 46 66

ELI-BERECÀ

Route d'Adidogomé, Immeuble SIKOVIC face bureau de Poste
99 91 13 42

LA REFERENCE

Route de Kpalimé, Adidogomé Assiyéyé, à côté du bar Madiba
22 51 12 12

BONTE

Route de SEGBE, Wonyomé-Adidogomé en face de la station Sanol
93 95 80 78

CONFIANCE

Face GTA
22 42 43 81

LUMIERE

Agbalepé dogan
70 43 15 49

DJIDJOLE

DJIDJOLE
22 25 65 12

OSSAN

Etablissement la LIMOUSINE, carrefour AVEDJI
70 40 44 25

DES ROSES

Quartier Vakpossito, en face de l'entreprise de l'Union
70 42 37 72

LA GRÂCE

Près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN AGIP Agoë
22 25 91 65

ESPACE VIE

Agoë Logopé, face bar Plaisir 2003
99 85 89 07

VITAS

Située à Agoë Assiyéyé du côté ouest
22 25 63 43

MAWUNYO

Agoë-Sogbossito, route de Mission TOVE en face de la station OANDO
70 42 34 64

TAKOE Avant la station CAP ESSO de Zongo (côté opposé)
22 34 03 42

BAGUIDA

Face CMS de Baguida
70 42 47 77

AVEPOZO

A côté de la place publique d'avepozo
22 27 04 86

LES N° VERTS DE L'OTR

POUR SIGNALER
TOUT FAIT SUSPECT
VEUILLEZ COMPOSER

N° VERT
8280
Anticorruption



POUR TOUT RENSEIGNEMENT
INFORMATION OU CONSEIL
VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT
8201
Renseignements

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT JUSQU'À 100 Mbps DÉJÀ DISPONIBLE AU TOGO

**LA FIBRE OPTIQUE CHEZ VOUS DISPONIBLE DANS
LES ZONES SUIVANTES :**

- ☑ **AGOÈ,**
- ☑ **BAGUIDA,**
- ☑ **BOULEVARD CIRCULAIRE,**
- ☑ **FOREVER,**
- ☑ **ZONE PORTUAIRE,**
- ☑ **ABLOGAMÉ,**
- ☑ **KODJOYIAKOPÉ,**
- ☑ **NYÉKONAKPOÉ,**
- ☑ **RÉSIDENTE DU BÉNIN,**

& DANS LES AUTRES CITÉS.

LES EXTENSIONS SE POURSUIVENT DANS LES AUTRES QUARTIERS DE LOMÉ.

**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE OFFRE FIBRE DANS
TOUTES LES AGENCES DU GROUPE TOGO TELECOM
& BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES EXCEPTIONNELS !!!**

Adopter La Fibre du Groupe TOGO TELECOM, c'est participer au développement du Togo.



LES PRIX BAISSENT

Les carnets de factures normalisées
avec TVA / sans TVA

~~3 000 FCFA~~ **1 500 FCFA**

La planche de vignettes

~~10 800 FCFA~~ **2 700 FCFA**

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg